

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 603 attribuant pour l'année 1941 des secours aux nommés Idriss Moussa, Kamil Ibrahim Saïda Bidet.

n° 603

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
8 septembre 1941

Numéro JO  
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro  
30 septembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté local du 2 mars 1936 réglementant l'attribution des secours à la Côte française des Somalis, ensemble les arrêtés du 7 janvier 1937 et du 6 janvier 1938 l'ayant modifié; La Commission de secours temporaires entendue dans sa séance du 30 août 1941,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont attribués pour l'année 1941 les secours temporaires suivants : 1° 800 francs (huit cents francs) au par tisan Idriss Moussa de Hol-Hol; 2° 600 francs (six cents francs) à l'exinfirmier Kamil Ibrahim, licencié pour inaptitude physique; 3° 750 francs (sept cent cinquante francs) à la nommée Saïda Bidet, fille d'un planton du Trésor décédé après quatorze ans de services.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enre gistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**NOUAILIETAS.**